

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 22 juin 2026**

<b>Nombre de membres :</b> Afférents au Conseil d'administration : 17 En exercice : 17 Date de convocation : 15 juin 2026 Date d'affichage : 15 juin 2026	L'an deux-mille-vingt-six et le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.  <b>Présents :</b> M. Thierry DUFOUR ; Mme Nawel BENSETTI ; Mme Hélène AILLOS ; Mme Caroline BLANCO LIQUIÈRE ; M. Claude JOUANY ; Mme Nawal LAGHZAoui ; Mme Brigitte VERGNES ; Mme Josiane MENOu AMIEL ; Mme Nathalie NOUVEL ; Mme Annie CAVAILLÈS ; M. Vincent DE LAGARDE ; Mme Armande FAGES ; Mme Josiane QUARIN  <b>Absents excusés :</b> Mme Marie-Ève DARNAUD ; M. Alfred KROL ; Mme Hélène MALAQUIN ; Mme Fatima-Zahra PLANTEROSE QUATABOU  <b>Secrétaire :</b> Mme Nawel BENSETTI						
<table border="1"><tr><td>Présents : 13</td><td>Abstention : 0</td></tr><tr><td>Représentés : 0</td><td>Votes pour : 13</td></tr><tr><td>Votants : 13</td><td>Votes contre : 0</td></tr></table>	Présents : 13	Abstention : 0	Représentés : 0	Votes pour : 13	Votants : 13	Votes contre : 0	
Présents : 13	Abstention : 0						
Représentés : 0	Votes pour : 13						
Votants : 13	Votes contre : 0						

**DEL.CCAS N°2026-10 : adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 avril 2026**

Chaque séance de Conseil d'administration donne lieu à établissement d'un procès-verbal lequel est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 a été dressé et communiqué aux membres du Conseil d'administration.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 ci-annexé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 avril 2026 ;
- de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécoours accessible par le lien : <http://www.telerecoours.fr>

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**La secrétaire de séance,  
Madame Nawel BENSETTI**



**VOTES :**  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le Président du CCAS de Puygouzon,  
Monsieur Thierry DUFOUR**

